



Dernière séance
25 septembre 2007

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre BAEUMLER, Maire.

Etaient présents MM. HABIB, ALTMAYER, Mme HIRSPIELER, MM. WERSINGER, SUTTER, POINTURIER, Mme BARREAUD, M. KOENIG, Mmes METTLER, CHAN-YOU, SCHENTZEL, M. TSCHILLER, Mme STROZIK, MM. MALBOS, MINERY, Mmes GAUGUIN, PY, VISCHEL, MM. STAEDELIN, KLETHI, GALLISATH, SCHNEBELEN, GAUSSERAND, Mme DIET

Absents excusés Mme LEROY, absente, a donné procuration à M. le Maire
Mme GRIPPON-LAMOTTE, absente, a donné procuration à Mme PY
Mme LEVEQUE, absente,
Mme HOFFERT-KIPPELEN, absente, a donné procuration à M. SCHNEBELEN

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales et en vertu du droit local, le secrétariat de la séance est assuré par M. François EICHHOLTZER, directeur général des services, et Mme Michèle LUTHRINGER, responsable de service.

M. le Maire ouvre la séance en saluant l'ensemble de l'assemblée et en excusant les conseillers municipaux absents.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil, M. le Maire souhaite rendre hommage à M. Jean-Paul CHRISTEN, ancien président de l'OMSPAC, qui vient de décéder.

La ville de Thann perd un de ses plus fidèles serviteurs.

Tout au long de sa longue et brillante carrière militaire il a fait preuve d'un sens inné de l'engagement et du devoir, d'un attachement sans faille à la France et aux valeurs de la République.

Après avoir occupé des fonctions de cadre dans une grande entreprise colmarienne, il prend sa retraite à Thann en s'impliquant dans la vie associative locale, ainsi qu'à l'échelon départemental, en assurant une présence active et dynamique dans de nombreuses structures regroupant officiers, sous-officiers, mais aussi légionnaires.

C'est aux anciens combattants qu'il a consacré tout son temps. Il fut président de la commission Mémoire de l'ONAC, et président de l'OMSPAC. Pendant 17 ans, il a assuré un rôle de fédérateur, de coordonnateur, d'animateur du monde combattant thannois.

Maître d'oeuvre de toutes nos manifestations patriotiques, il leur a donné un éclat et une ferveur particulière, notamment pour l'organisation des 50ème et 60ème anniversaires de la libération. Il a, en toutes circonstances, montré sa compétence, sa rigueur, sa loyauté.

Malgré les différences d'idées, nous avons toujours travaillé dans le même esprit qui était celui du respect que nous avons témoigné au monde combattant.

Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à sa famille. Il restera présent dans notre mémoire à travers le souvenir.

M. le Maire demande au conseil de respecter une minute de silence en sa mémoire.

L'ensemble de l'assemblée se lève pour observer une minute de silence en hommage à M. Jean-Paul CHRISTEN.

POINT N° 1

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2007.

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 25 septembre 2007 à l'approbation du conseil municipal.

Il ne fait l'objet d'aucune observation et est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2

Affaires financières.

a) Débat d'orientation budgétaire 2008.

M. le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire est un exercice classique mais important qui fixe le cadre et les grandes orientations de ce budget que nous souhaitons adopter le 19 décembre, avant la fin du mandat.

Ce calendrier a été choisi afin de ne pas perturber le débat électoral, nécessaire à la bonne marche de la démocratie que nous voulons vivante et participative.

Il lui semblait également important de permettre aux services de travailler sereinement tout au long de ces prochains mois, à l'écart de la consultation électorale, sur la base des choix que nous confirmerons le 19 décembre prochain et qu'il leur appartient de mettre en oeuvre.

Comme nous ne disposons pas encore de toutes les données sur les recettes, en particulier de l'Etat, la prudence s'impose dans le cadre de cet exercice budgétaire à venir. A nous de tracer un cadre rigoureux, pour maîtriser la dette et maintenir le taux des taxes locales.

Tout en continuant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, nous allons poursuivre nos efforts en direction de la qualité de la vie de nos citoyens.

C'est un exercice difficile par ailleurs, parce que si nous pouvons raisonnablement espérer une évolution positive de nos ressources propres, du fait des heureux retours qu'occasionne le développement de la ville (dynamisme sur le plan du logement), nous avons bien conscience que les collectivités locales sont, et seront bien plus demain appelées à participer à l'indispensable assainissement des finances publiques.

Ce qui fait que les dotations varieront bien en-deça du taux d'inflation et ceci malgré l'évolution des dépenses communales.

M. le Maire réaffirme la volonté de rigueur de ce budget qui nous permet de maîtriser l'évolution de l'endettement et de maintenir, une fois de plus, nos taux d'imposition.

Cela conforte l'analyse financière réalisée par le trésorier qui juge très positivement la situation financière de la ville (autofinancement, maîtrise des dépenses de fonctionnement...)

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, M. le Maire pense que les choix opérés dans ce domaine peuvent trouver un consensus :

- amélioration du cadre de vie quotidien et qualité de vie de nos concitoyens : patrimoine important programme de voirie, éclairage public, forestier
- rénovation des quartiers et développement urbain : aménagement quartier St Jacques, poursuite de celui du Blosen, requalification quartier Schuman,
- entretien du patrimoine : poursuite des travaux d'entretien indispensables à la collégiale et du programme de rénovation des écoles maternelles et surtout le lancement de la rénovation complète de l'hôtel de ville. Un chantier urgent qui exige une mise en conformité totale, concernant la sécurité, l'accessibilité, l'accueil, la fonctionnalité. Il s'agit d'une opération lourde, puisqu'il faudra vider entièrement le bâtiment et y installer un ascenseur.

Ces priorités trouveront place dans le nouveau contrat ville moyenne que nous signerons en début d'année. Il est indispensable afin de trouver des ressources pour notre budget, de nous tourner vers le Département, la Région et l'Etat qui nous accordent leurs concours financiers.

Il note également l'évolution positive en terme de coopération intercommunale à l'échelon du bassin de vie.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, il relève la stabilité des dépenses, en précisant que l'effort sera maintenu en direction des associations, des différentes structures d'animation de notre ville telles que le relais culturel, le centre socio-culturel.

M. le Maire passe la parole à M. ALTMAYER qui présente le débat d'orientation budgétaire 2008 :

« Le débat d'orientation budgétaire est un exercice annuel qui doit se dérouler dans l'esprit de la loi de 1992. Il est organisé dans les deux mois précédant le vote du budget de l'année. Il est un moment de réflexion sur notre environnement économique local et national. Il permet à la collectivité de se positionner au sein des orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et d'en mesurer l'impact. Il précise les grandes priorités d'action et de gestion pour l'année à venir de la collectivité.

I- La croissance mondiale se ralentit :

La croissance des pays en développement s'est établie à 7,3 % en 2006, soit un rythme d'expansion économique de plus de 5,5 % pour la quatrième année consécutive.

Les pays dont l'économie se développe très rapidement, comme la Chine (10,7 %) et l'Inde (9,2 %), ont largement contribué à ce résultat global.

La vigueur de la demande dans les pays en développement a dopé la croissance des exportations des pays à revenu élevé, qui ont été le principal facteur d'expansion dans ces pays, où le PIB a progressé de 3,1 %. Globalement, la production mondiale a donc augmenté de 4 % (5,3 % sur la base des pondérations PPA).

Malgré ces solides résultats, 2006 aura sans doute marqué un pic cyclique, le PIB et la production industrielle ayant en effet amorcé un repli à partir du milieu de 2006 qui s'est poursuivi jusqu'au début de 2007.

L'envolée de la croissance au cours des dernières années a engendré un certain nombre de tensions dans l'économie mondiale, en poussant notamment à la hausse les prix des produits de base et des actifs (en particulier dans les secteurs du pétrole, des métaux et du logement) et en favorisant la montée des pressions inflationnistes.

Toutefois un nouvel équilibre se met en œuvre et s'opère par la hausse des taux d'intérêt et le resserrement de la politique budgétaire.

Le retour à des taux de croissance plus faibles devrait donc s'opérer de manière relativement ordonnée. Le rythme d'expansion des pays en développement devrait progressivement se ralentir aux alentours de 6 % en 2009.

Les prix des produits agricoles ont augmenté de 12 % en 2006 par suite de l'affaiblissement du dollar, de l'accroissement des prix de l'énergie et des engrais, de l'insuffisance de l'offre de certains produits agricoles, de sécheresses, de la faiblesse des stocks de report et de la rapide croissance de la demande, en particulier pour les biocarburants.

La cherté de l'énergie a directement contribué à la flambée des prix de certains produits de base agricoles qui sont utilisés soit pour produire de l'énergie (biocarburants) ou qui sont en concurrence avec des produits synthétiques fabriqués à partir d'hydrocarbures.

A noter encore, l'ampleur et la durée de l'ajustement dans le secteur du logement aux États-Unis contribuent largement à l'incertitude des perspectives (Les stocks actuels représentent environ six mois de ventes, soit un niveau bien plus élevé que le niveau normal de deux à quatre mois).

Si les investissements dans le logement continuent de diminuer pour retomber à des niveaux correspondant aux moyennes à long terme, l'impact de cette évolution sur d'autres segments de l'économie s'intensifiera probablement.

II- Au niveau national, une croissance 2007 inférieure aux attentes :

La Banque de France prévoit ainsi une croissance de 1,9% en 2007 en moyenne annuelle.

La croissance du produit intérieur brut français devrait être de 0,6% au quatrième trimestre 2007 et de 1,9% sur l'année en moyenne annuelle.

Cette prévision est inférieure à celle du gouvernement qui table sur une croissance d'au moins 2% en 2007.

L'Insee a évalué la progression du PIB au troisième trimestre à 0,7%, avec un acquis de croissance de 1,8% fin septembre. Pour le quatrième trimestre, l'Institut national de la statistique prévoyait en octobre que la croissance française devrait revenir à un rythme de croisière avec une croissance de 0,5%.

Selon la Banque de France, l'activité industrielle a nettement progressé en octobre dans tous les secteurs et le taux d'utilisation des capacités de production s'est sensiblement accru et s'établit toujours à un niveau élevé.

L'INSEE présente dans son document intitulé – France – Portrait social – édition 2007, une confirmation de la reprise de l'emploi en 2006. Celle-ci est due à l'accélération des créations d'emplois dans les secteurs marchands et portée essentiellement par la construction et les services.

L'amélioration du marché du travail crée un climat plus favorable aux salariés. En 2006, le salaire de base moyen dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés progresse en euros courants au même rythme que l'année précédente (+2.8%). Les revenus du patrimoine restent dynamiques. Dans le même temps, les impôts et cotisations accélèrent et les prestations sociales perçues ralentissent.

En euros constants, le revenu salarial stagne en raison de la baisse des durées annuelles de rémunération : le nombre moyen de jours rémunérés sur l'année a baissé de 2.1% entre 2000 et 2005.

Ainsi l'INSEE précise que l'inflation reste modérée mais que la perception des ménages est différente pour ne pas dire en décalage car la part des dépenses dites contraintes, c'est-à-dire des dépenses soustraites aux arbitrages courants de consommation est de plus en plus importante et réduit le « reste-à-vivre ». Ce sont les loyers qui ont marqué de fortes augmentations.

Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et services qui représentent la consommation moyenne de l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation qui diffère plus ou moins de la structure générale.

L'association des Maires actualise tous les ans « le panier du maire » qui correspond à l'évolution des prix des dépenses communales. Au cours des douze derniers mois connus (1er trimestre 2007 comparé au 1er trimestre 2006), cet indice engendre une forte progression, + 3,9 %, alors que l'indice des prix à la consommation progresse de seulement 1,6 %, soit un écart de 2,3 points.

L'inégalité des niveaux de vie s'accroît : en 2005, 10 % d'individus ont un niveau inférieur à 780 € mensuels, tandis que 10 % d'individus aux plus hauts revenus ont un niveau de vie supérieurs à 2 450 €. 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2005.

Dans ce cadre, le comité des finances locales de septembre 2007 a présenté ses orientations pour le projet de loi de finances 2008, et notamment concernant les finances locales.

L'Etat demande de l'aide aux Collectivités territoriales :

L'Etat sollicite les collectivités territoriales en leur faisant porter une part de l'effort de redressement des finances publiques.

Ce partage est parfaitement discutable quand on sait que les administrations locales réalisent 72 % de l'investissement public contre 17 % pour les administrations centrales et que la dette publique se répartie pour 11 % pour les administrations locales et à 85 % pour les administrations centrales !

Le projet de loi de finances 2008 propose donc, dans le prolongement des travaux effectués que les dotations constituant le « contrat de stabilité » évoluent en 2008 au rythme de l'inflation et ne prennent plus en compte le tiers de la croissance du produit intérieur brut, comme c'est le cas depuis 2001. Les dotations des collectivités territoriales évolueront par conséquent au même rythme que celui que s'impose l'Etat pour ses propres dépenses, c'est-à-dire la règle du « 0 % en volume ».

Le Projet de Loi de finances 2008 modifiera les règles de fonctionnement du contrat de croissance et de solidarité en introduisant des nouveautés sur les dotations de compensation.

L'indexation de la DGF demeurera inchangée. Elle progressera comme l'inflation majorée de 50% de la croissance (soit +2.08%) ce qui correspondra à une progression de 817,2 M€ dont 463,6 M€ pour les communes et leurs groupements, 245,2M€ pour les départements et 108,4M€ pour les régions.

Cette enveloppe normée inclura cependant trois nouvelles dotations de compensation de mesures fiscales, à savoir :

- la compensation de la réduction pour création d'établissement (qui compense l'exonération de taxe professionnelle des établissements nouveaux),
- la compensation de la réduction de la fraction des recettes non commerciales imposables à la taxe professionnelle, et surtout,
- la compensation des exonérations du foncier non bâti agricole pour un montant de plus de 481 millions d'euros.

De nombreux parlementaires et l'association des maires pensent qu'ils ne seraient pas équitable d'intégrer la compensation communale des exonérations de la baisse foncière non bâtie agricole dans les variables d'ajustement du contrat.

Un fonds de solidarité propre aux collectivités territoriales sera créé et doté de 20M€ pour des sinistres localisés ne justifiant pas de recours à la solidarité nationale

III – Un budget au service de la population

A – situation financière et enjeux budgétaires :

Les éléments de cadrage du budget 2008 resteront identiques aux années précédentes, ils reposent sur deux principes forts : **le maintien des taux d'imposition et la maîtrise de la dette.**

L'analyse des comptes 2006 réalisée par Monsieur le Trésorier de Thann apporte un éclairage intéressant sur la situation financière de la ville :

Il indique notamment que « les dépenses de fonctionnement régressent globalement de – 2,40 % par rapport à 2005.

Le poste de dépenses subventions et participations versées régresse de – 8,40 %. Les charges de personnel restent stables en 2006 et représentent 46 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Globalement, les charges de fonctionnement sont maîtrisées et évoluent peu sur la période 2002 à 2006. Le ratio par habitant est comparable à la moyenne départementale 867 €.

Cette relative stabilité des dépenses de fonctionnement est totalement compensée par les recettes de fonctionnement qui progressent globalement de 2,80 %. On peut noter l'évolution des ressources fiscales + 5,70 % qui représentent **50 % des recettes de fonctionnement...**

Le ratio d'encours de dette par habitant est inférieur à la moyenne départementale 702 €.

L'autofinancement brut progresse en 2006 + 25,30 % et couvre la dette en capital. L'autofinancement net progresse de 40,50 %...

Globalement, la situation budgétaire est équilibrée dans un contexte économique et social plus contraint... »

Sur les dépenses courantes, une économie de 238 000 € a été réalisée grâce à une veille constante accentuée sur les besoins, les fournisseurs, la qualité et les prix.

La participation aux dépenses des organismes partenaires a été un peu moindre. Cela est dû essentiellement à un nombre d'heures de travail inférieur au niveau de la forêt sur cette année 2006. Par contre ce chiffre remonte en 2007, ainsi que le chiffre d'exploitation d'ailleurs.

Les recettes de fonctionnement ont quant à elles, progressé en 2006 en raison surtout d'un meilleur produit fiscal que prévu à hauteur de 146 300 € de plus. Egalement le reversement de la fiscalité intercommunale a dépassé nos prévisions de 13 400 € ainsi que les droits de mutation à hauteur de 17 000 € supplémentaires.

B - des ressources en progression modérée :

1- Les dotations de l'Etat stables :

Les réflexions du Comité des Finances Locales nous conduisent à évaluer la dotation forfaitaire avec une hausse de 1%. Même si l'enveloppe globale évolue rappelons-le de 2,08 %, Thann ne bénéficie plus depuis quelques années que de la majoration forfaitaire. Il convient de prévoir au total un montant de DGF de 2 151 300 € dont 23 700 € d'augmentation.

Les autres dotations d'aménagement, appelées aussi dotation de solidarité rurale, ont évolué de 9 % entre 2006 et 2007, soit un total de 192 500 € comprenant une hausse de 13 900 €. Il importe de rester prudent sur leur évolution en 2008 et de ne prévoir qu'une majoration de 2 %.

Les dotations de compensation sont attendues à l'identique de 2007, soit 246 000 €.

2- les recettes fiscales qui intègrent les opérations d'urbanisme récentes :

Le volume des bases fiscales se bonifiera en 2008 notamment par le biais de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (avec un décalage de deux ans) en raison de l'avancée de l'opération des Jardins du Blosen et des diverses opérations d'urbanisme ayant eu lieu sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la ville de Thann attend une augmentation de 3 % sur le produit de la taxe d'habitation pour un montant de 870 000 €.

La taxe foncière bâtie traduit une hausse de 4 % pour l'instant. 2009, devrait marquer une augmentation plus nette.

La taxe professionnelle, variera raisonnablement de 1% à 2 %.

L'ensemble des bases fiscales bénéficient d'une majoration forfaitaire annuelle qui était en 2007 de 1,8 %. Le montant 2008 n'est pas encore connu.

3- Des subventions en appui aux projets :

Les subventions interviennent principalement pour les opérations d'investissement.

La Caisse d'allocations familiales est un de nos principaux partenaires sur des projets de fonctionnement. C'est le cas pour le Contrat Enfance ou Temps Libre.

Les projets culturels sont aujourd'hui de teneur qualitative, c'est ainsi que Thann obtient des subventions de la région dans le domaine de la diffusion et de la création. Il s'agit là de soutenir les actions du relais culturel, mais également des programmations telles que expressions contemporaines.

Le Contrat Ville Moyenne, 3^{ème} génération, financée dans le cadre du contrat de projets Etat région sera appelé à financer plusieurs projets sur la période 2007/2010.

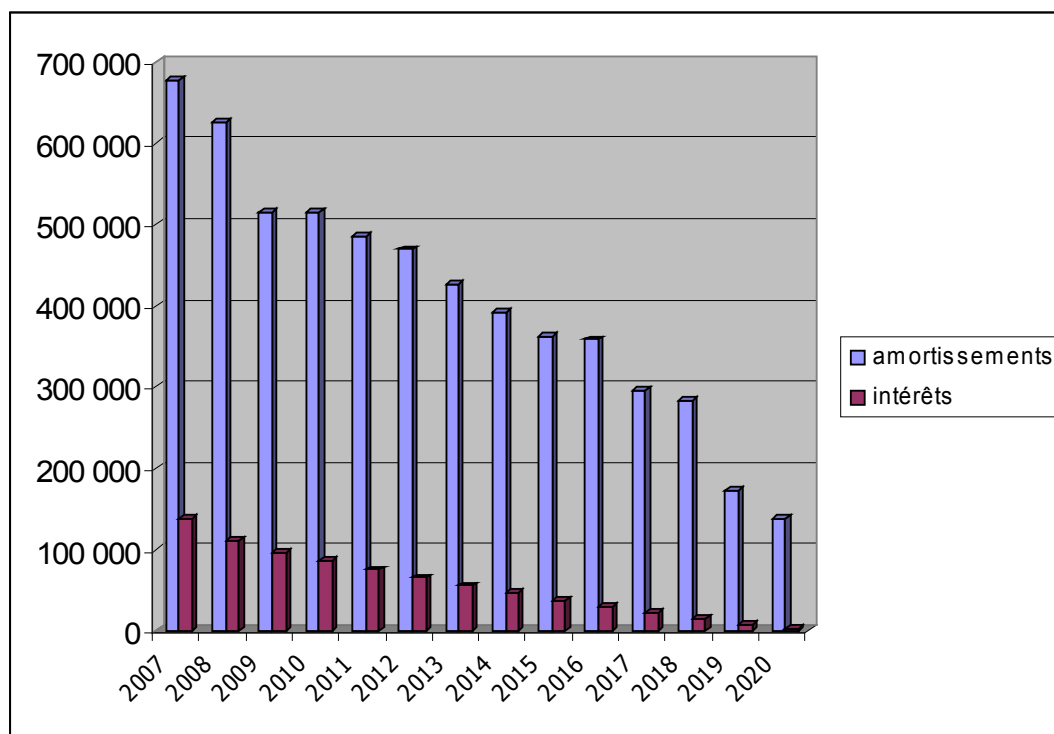
C'est le cas pour l'aménagement public de la Zac Saint-Jacques, pour la requalification du quartier Schuman, pour la revitalisation du centre ville, pour la Collégiale et le fonctionnement du Relais Culturel.

L'aide apportée par la Région sera de l'ordre de 900 000 € sur 4 ans.

Le Contrat Ville Moyenne 3^{ème} génération intègre dorénavant une demande ancienne de villes comme Thann, à savoir le financement des grandes opérations de rénovation urbaine, alors que dans les contrats précédents, la priorité était clairement aux équipements nouveaux.

C – des dépenses maîtrisées :

Le contexte mondial nous conduira à envisager une légère hausse des taux d'intérêt.



Notre volonté est de continuer à préserver la dette et à garantir un endettement mesuré.

Le nombre d'employés communaux est aujourd'hui stabilisé. Quelques départs auront lieu pour cause de retraite et ces emplois seront remplacés avec parfois des modifications de profil de poste afin de tenir compte de besoins en compétences nouvelles.

La professionnalisation du personnel sera encouragée par des actions de formation, par exemple dans le domaine de la sécurité, mais aussi sur les marchés publics.

La Ville poursuivra son appui à l'action menée par les associations. Globalement, la Ville redistribue 10 % de son budget sous forme de soutien direct aux associations sportives, culturelles, économiques, environnementales et sociales.

L'aide apportée aux associations sont basées sur des relations de confiance, mais aussi sur la réalisation d'objectifs communs d'intérêt général.

Par exemple la Ville a signé avec le relais culturel une convention en 2007, s'engageant pour plusieurs années et ayant pour objectif de donner au Relais les moyens nécessaires à la concrétisation de sa mission et de lui garantir la pérennité de son action.

Il en sera de même avec le centre social où le nouveau projet de contrat avec la CAF pour les années 2008-2010 donnera lieu à l'actualisation des priorités d'actions.

D – Un objectif constant : l'amélioration du cadre de vie :

1- plusieurs actions de rénovation des bâtiments publics, dont en particulier la 1ère tranche de l'hôtel de ville

Monument emblématique du Sud de l'Alsace, les projets d'investissement ne manquent pas sur la **collégiale** : rénovation du décor architectural et du patrimoine statuaire, restauration du clocher, du portail Nord, etc...

La réduction drastique des crédits de la DRAC gèle depuis quelques années l'avancée de ces opérations. Grâce à l'action conjointe de la ville et de M. le Sous-Préfet, il sera possible de prévoir en 2008 un programme de gros travaux d'étanchéité et de sécurité de l'ordre de 110 000 €.

Les **bâtiments scolaires** auront une part plus légère en 2008 après les importants investissements des années précédentes. Les travaux de la maternelle Helstein vont se terminer. Du mobilier et des matériels pédagogiques nouveaux seront mis en place. Les autres écoles bénéficieront d'aménagements plus ponctuels destinés à l'amélioration du fonctionnement quotidien.

Côté sportif, et conformément aux engagements annoncés en 2007, le **centre sportif** sera l'objet de nouveaux rajeunissement et transformation. La salle de tennis de table et la salle de judo particulièrement bénéficieront de rénovation.

D'autres projets sur les bâtiments sont encore en cours d'étude, il s'agit bien évidemment de la fosse du relais culturel, mais aussi au sein de ce même bâtiment, de travaux de sécurité et d'alarme incendie à mettre en place.

Les établissements recevant du public ont l'obligation de répondre à certaines normes. Si beaucoup a déjà été fait, il en reste encore beaucoup à faire, d'autant que les normes en constante évolution engendrent en permanence des exigences nouvelles.

2008 sera le début de la rénovation complète de **l'hôtel de ville**. Ce bâtiment chargé d'histoire répond à des usages multiples et est occupé en permanence.

Les priorités sont clairement établies : il s'agira de le rendre plus fonctionnel, plus accessible, d'optimiser son agencement intérieur, de le sécuriser et de le doter d'équipements modernes. Ce sera un travail architectural passionnant, mais aussi très exigeant.

2- Renforcer l'attractivité de la ville par un urbanisme de qualité.

Le programme de réfection progressive des voiries se poursuivra en 2008 par la rue de la Paix et des actions ponctuelles d'aménagement de la rue de la Libération et de la rue du 7 août. Les études pour rendre la place du Bungert plus fonctionnelle seront lancées.

Des crédits significatifs seront aussi consacrés à l'éclairage public et à la signalisation routière.

L'importante opération de requalification urbaine se poursuivra dans le quartier Saint-Jacques. La SESA, concessionnaire de la ville, a notablement avancé dans l'acquisition des terrains après des négociations parfois ardues. Pour améliorer l'équilibre de cette opération, la ville versera en 2008 une participation de 200 000 € à la SESA afin de limiter le coût financier des avances de fonds.

Les travaux en forêt, la restauration du site de l'Engelbourg, lieu historique et touristique à la fois, contribueront aussi à un meilleur cadre de vie.

Il en va de même des aires de jeux pour lesquelles une somme de 30 000 € est réservée chaque année.

En conclusion :

Le budget 2008 s'inscrit, comme les années précédentes, dans un contexte de rigueur et de tensions pour les collectivités, mais aussi de paupérisation croissante pour une partie de nos concitoyens.

Malgré des marges de manoeuvre étroites, il importe que la ville poursuive sa progression, renforce son attractivité et recherche de nouveaux équilibres afin de s'adapter aux exigences d'un développement durable dont les caprices climatiques nous rappellent l'urgente nécessité.

Cette démarche ne peut se dissocier de celle que nous menons dans le cadre communautaire afin de donner à notre territoire des perspectives et des projets d'avenir et de permettre à ses habitants de bénéficier d'une réelle qualité de vie.

M. SCHNEBELEN, au nom de la liste « Un nouvel élan pour Thann » intervient en ces termes :

« Nous avons attentivement écouté vos propos et nous pouvons tous ici rêver à la mise en oeuvre de budgets qui profiteraient d'une croissance à la chinoise - ou à l'indienne !

Nous n'en sommes hélas par là et de très loin.

Et il est clair que nous ne pourrons rien contre :

- la cherté de l'énergie et des matières premières
- l'effet désastreux sur le crédit et les taux d'intérêt (même si sur ce point je ne partage pas votre analyse – cela n'est pas prouvé)

En effet, les USA envisagent dès le 11 décembre une troisième baisse des taux destinée à soutenir l'activité. Il n'est pas exclu que cette relance par le crédit pourra aussi se faire en Europe.

Les évolutions de la Bourse constituent sur le sujet un indicateur majeur (elles jouent la baisse des taux).

Au niveau national, la situation est – c'est clair – moins sympathique que dans ces pays émergents.

Vous regrettez que le revenu stagne en France : ils stagnent pourquoi depuis 25 ans ?

En dépit de fréquentes et importantes revalorisations du SMIC et de la hausse continue des salaires des personnes employées à temps plein, le salaire net moyen n'a pas augmenté en € constants.

Pourquoi ?

- le marché du travail a été bouleversé par l'économie (cycles d'activités plus courts qui ont nécessité de la flexibilité de la main d'œuvre à un moment où l'économie s'est par ailleurs tertiarisée).

Pourquoi ?

Sur la période la plus récente de ces 25 ans, il ne fait aucun doute que les 35 heures ont contraint la politique salariale des entreprises et peut-être même les potentiels fiscaux de l'Etat et des collectivités locales.

16 milliards d'€ manquent ainsi chaque année à l'appel ! Source INSEE.

Pourquoi ?

Les hausses de cotisations sociales ont creusé l'écart entre les salaires bruts et nets.

Tout cela concourt à donner cette impression d'appauvrissement que vous évoquez et que traduit l'INSEE dans ses études.

La loi TEPA est à nos yeux un premier pas heureux et positif.

Personne n'a ce jour pensé de cette façon aux ouvriers et aux employés qui dans beaucoup de métier travaillent beaucoup ! C'est chose faite et nous nous en félicitons.

La solution – si l'on est responsable – est d'accepter de mettre en action des grosses réformes structurelles qui modifieront les règles du marché du travail tout en offrant un accompagnement sérieux aux personnes entre deux emplois ou qui favoriseront la compétitivité et donc la croissance !

Pour ce qui est de l'effort de redressement des finances publiques, nous pensons que tous doivent y prendre leur part.

C'est tout simplement de l'honnêteté et de la justice !

Pour Thann, l'évolution de la DGF et des dotations de compensation que vous citez devraient néanmoins dans leur globalité se situer au niveau de l'inflation.

Ce qui en soi, n'est déjà pas mal !

Je vous précise à ce titre que le Sénat a redéployé hier le volet financement des collectivités locales, et en particulier, en matière de TP et de taxe foncière sur le non-bâti !

Vous avez donc été entendu.

Nous notons le maintien des taux pour 2008. Dont acte.

L'immobilier permet effectivement des ressources nouvelles conséquentes. Même si nous ne portons plus de jugement sur sa qualité en certains endroits et si ce n'est pas tout.

Au plan des recettes, il devient néanmoins désolant de constater que les collectivités locales telles les nôtres sont dans l'incapacité absolue de mener un projet d'ensemble sans l'ingérence du nez d'éléments extérieurs (Département, Région, Etat).

Vous évoquez en 3B les dotations de compensation et citez le relais culturel en exemple.

Avons-nous une situation claire sur les équilibres 2007 du Relais Culturel ?

Nos sommes provisionnées suffiront-elles à la saine gestion ?

Nous pensons toujours que la Ville de Thann en est à son soutien maximal.

Nous avons été clairs sur le sujet.

Rénovation.

Nous parlions à l'instant des recettes et de l'incapacité de mener des projets dans lesquels un montant de 100 000€ devient un « frontière infranchissable » pour la commune.

Ainsi, la Collégiale : en 2008, seule sera possible une action de mise en sécurité.
C'est bien dommage.

Quand règlera-t-on le problème du clocher ?

Nous estimons une nouvelle fois que les grands travaux méritent un engagement pluriannuel prédéfini. Des engagements pris et tenus.

Cela donnerait une meilleure vision d'ensemble dans le temps et permettrait la concentration des efforts sur un axe bien défini.

Il est tout à fait imaginable de réaliser des plans à 5 ans pour les écoles, les équipements sportifs, la Collégiale ou encore l'Hôtel de Ville qui subitement devient un besoin d'investissement prioritaire...

Cela permettra certainement le renforcement – comme vous l'avez évoqué – de l'attractivité du centre ville.

Nous constatons que l'on doit refaire quelques rues. C'est normal.

Mais nous constatons aussi la forte dégradation des voies du centre ville refaites à neuf il y a une quinzaine d'années maintenant.

Nous estimons Monsieur le Maire être trop pauvres à Thann pour nous permettre de refaire ces voies dans de tels intervalles de temps.

Il faut privilégier le solide et le durable et non le cosmétique !

Sur ce point précis nous demandons une réflexion sur la nature du flux : le transit est bien trop important en centre ville.

Mais nous convenons que c'est un autre sujet qu'il faudra réaborder.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la ZAC Saint-Jacques, nous notons que nous versons une grosse subvention d'équilibre à la SESA.

Etait-elle programmée ?

Est-il prévu de verser une telle somme à la SERM pour les Jardins du Blosen ?

D'une façon générale, ces opérations restent très coûteuses pour la collectivité.

Nous avons étudié le plan de financement de la ZAC Saint-Jacques. Celle-ci devrait coûter à terme à la Ville de Thann entre 2 et 3M€.

Cette somme est énorme.

Elle obèrera la capacité d'emprunt au-delà de 2012. Cela explique-t-il la lenteur de ce dossier ?

Merci de nous éclairer sur le sujet.

Enfin, vous n'abordez pas la vie « commerçante ». D'aucune manière.

La vie de ce côté-ci ne semble pas très rose, il faut en convenir.

Comme beaucoup de Thannois, nous sommes inquiets du nombre de fermetures de commerces. Nous partageons totalement l'analyse de la presse d'une part et des nombreux blogueurs d'autre part. Nous vous encourageons à consulter les blogs sur ce point : ils sont révélateurs et bien pessimistes !

Dans ce débat budgétaire, il n'est pas fait mention du potentiel fiscal du commerce. Que représente-t-il ?

Quelles sont les recettes que cela génère pour la Ville ?

A titre personnel, je fais mes courses à Thann : de l'avis unanime, cela va mal. Faut-il s'en cacher ?

Il ne suffit plus de tenir une simple main courante des commerces (les médecins sont-ils des commerçants au sens de l'animation par exemple ?) ;

Il convient à notre sens d'analyser :

- la valeur plus qualitative des commerces
- leur rentabilité : les commerçants gagnent-ils encore leur vie correctement ?
- les évolutions des commerces de périphérie et de leur impact direct sur le cœur de la ville
- la valeur contributive du commerce sur nos finances
- le rôle social de certains commerces (COOP).

L'évolution sociologique n'explique pas tout.

Nous sommes dans l'acte d'achat : l'acte d'achat est un acte affectif.

Que faisons- nous pour le favoriser ?

Le client a-t-il tout simplement encore envie de venir à Thann ?

La question est bien là et non dans un inventaire à la Prévert un peu triste et peu analytique (tenu- je le comprends bien- depuis 1989).

Voici les réflexions que nous inspire ce point particulier et dont il a été beaucoup question ces derniers temps. Il mérite une attention plus forte de la part de tous et de la commune en particulier.

Deux autres réflexions avant de conclure :

Le personnel communal : nous notons que le nombre est maîtrisé.
Vous évoquez des compétences nouvelles à chercher à l'extérieur.
Ne seraient-elles pas susceptibles d'être déjà présentes parmi les collaborateurs de la Ville ?

N'y a-t-il pas de collaborateurs qui ont le désir d'évoluer, de changer de poste, d'échelon, d'emploi ?

Il s'agit à nos yeux d'aller plus avant pour satisfaire les individus dans leur envie ou le désir d'évoluer et non seulement se contenter de quelques formations marginales - et sommes toutes ordinaires - sur les marchés publics ou encore la sécurité comme vous le prévoyez.

Les associations, c'est un peu comme les commerçants, on en parle peu dans le rapport.
Nous pensons que l'on ne fait pas assez pour elles et que leur rôle social profond est peu considéré.

Nous aimerions que vous nous précisiez votre concept « d'objectifs communs d'intérêt général ».
Ce concept nous semble, en effet, illisible.

En Conclusion.

Nous avons tous bien compris que le monde bouge.

Il bouge plus vite que certains d'entre nous.

Et il bouge de plus en plus fort. C'est un fait.

Sommes-nous armés à Thann pour résister à la houle ?

Les exigences de nos concitoyens vont-elles rester les mêmes ?

Devons-nous faire plus ?

Devons-nous faire autrement ?

Voilà les questions sans réponse aujourd'hui.

Votre proposition reste somme toute assez conservatrice. Elle aurait mérité d'être plus précise et pro-active sur l'ensemble des questions que nous avons évoquées ce soir.

Merci de votre attention. »

M. le Maire remercie M. SCHNEBELEN pour ces commentaires.

Il ne souhaite pas revenir sur l'analyse de la situation financière du pays

Il tient à relever le développement maîtrisé de notre urbanisme : lors du précédent recensement Thann comptait 8 145 habitants. Notre objectif est de maintenir au minimum ce nombre d'habitants chaque année et pour cela il faut 40 logements supplémentaires. Ceci sera possible en partie grâce aux nouvelles constructions aux Jardins du Blosen et aux projets d'aménagements prévus dans la ZAC St Jacques.

En ce qui concerne cette ZAC, on sait bien qu'elle ne dégagera pas de profit à la différence de la ZAC des Jardins du Blosen dont le budget prévisionnel est équilibré. Cela est dû aux nombreuses contraintes dans ce quartier (négociations difficiles avec certains propriétaires, risques d'inondation et pollution des sols, rachat à des coûts non négligeables d'un patrimoine bâti qui ne pourra pas être conservé, etc...).

Pour améliorer l'équilibre de cette opération, nous avons décidé de verser une participation de 200 000 € à la SESA afin de limiter le coût financier des avances de fonds et favoriser l'équilibre de l'opération. Nous aurions de toute manière été obligés d'engager des crédits importants dans ce quartier pour faire face aux risques d'inondations, à la rénovation des réseaux et des voies de desserte. Qu'il y ait ou non une ZAC. Il est important pour ce quartier de retrouver une nouvelle jeunesse, un dynamisme qui devraient séduire les futurs habitants.

M. le Maire fait remarquer que les choix financiers de la ville de Thann se font toujours dans le but d'améliorer la vie de nos concitoyens tout en veillant à maintenir les taux d'imposition.

En ce qui concerne la réhabilitation de l'hôtel de ville, il faut bien un jour mettre ce bâtiment en conformité avec les différentes règles de sécurité, cela devient à présent une urgence. Ce bâtiment est constamment utilisé, que ce soit des rencontres, des des assemblées générales, des permanences, etc... Il faut penser très sérieusement à l'accessibilité de ces bâtiment pour les personnes âgées et les handicapés. Bien sûr c'est une opération relativement lourde qui s'inscrit dans notre volonté d'entretenir le patrimoine, contrairement à la collégiale où il faut attendre la bonne volonté de l'Etat.

Selon M. le Maire, personne ne peut contester l'effort de la ville en direction des associations : le soutien de la ville est une réalité, tant au niveau des concours financiers, que de la mise à disposition gratuite des équipements et de la logistique pour la préparation des manifestations : cela permet aux associations de conserver leur dynamisme et d'oeuvrer pour l'animation de la ville.

Quant au financement du relais culturel, apparemment « cheval de bataille » de l'opposition, il déclare vouloir s'en tenir à la convention pluriannuelle. Le relais semble tenir les objectifs assignés grâce à la mobilisation de son personnel et de ses bénévoles.

Au niveau du personnel, M. le Maire précise que des efforts importants de formation et de promotion interne sont faits, mais que cela n'empêche pas de revoir les profils de poste lors de remplacements afin de renforcer les compétences internes.

A propos de la situation du commerce thannois, M. le Maire reconnaît que le commerce du centre ville souffre et qu'il faut l'accompagner dans sa lutte contre l'érosion. Partout en France, on rencontre le problème des grandes zones commerciales qui absorbent une bonne partie de la clientèle.

Au-delà de l'intérêt fiscal que représente le commerce pour une ville, il faut promouvoir un commerce de qualité, de proximité. On a du mal à imaginer l'attractivité touristique de la ville sans les petits commerces : il faut faire en sorte que les gens aient envie de venir en ville et y faire leurs achats.

Ensemble, abordons les choses sereinement et agissons dans la durée.

Il réaffirme la volonté de la ville de s'inscrire dans l'intercommunalité et ne se déclare pas gêné de « tendre la main » vers la Région, le Département afin de solliciter des concours financiers.

M. ALTMAYER tient à préciser qu'en ce qui concerne Les Jardins du Blosen et la ZAC St Jacques, ce sont des opérations qui rapportent de nouvelles ressources fiscales à la ville. Par exemple, les 150 logements créés au Blosen représentent 100 000 € de rentrées supplémentaires pour la ville et les nouveaux venus dans ce quartier engendrent d'autres revenus pour la ville.

Pour ce qui est du personnel, les promotions internes s'adressent aux personnes qui ont passé des concours et elles vont toujours de pair avec de nouvelles responsabilités. C'est pour nous une priorité, mais cela ne nous empêche pas, sur des domaines pointus, de reclasser des agents ayant de nouvelles compétences.

M. HABIB tient à intervenir pour parler de l'évolution du commerce thannois.

La fermeture d'un commerce est toujours mal vécu ; elle est source d'émotion et d'inquiétudes. Selon la Chambre de Commerce le mouvement des commerces est moins important à Thann que dans les communes alentours.

Le commerce c'est aussi une partie de l'âme de la ville, et il est indispensable que nous nous en préoccupions.

Nous avons toujours connu des ouvertures et des fermetures de commerces, ainsi que des transformations. C'est pour mieux appréhender cette réalité que nous avons mis en place un observatoire. En effet, depuis 1989, nous observons l'évolution du commerce local. Si l'on se réfère à l'ensemble de la période, cette année 2007 ne semble pas très différente, si ce n'est que plusieurs fermetures se sont concentrées au cours du deuxième trimestre, en un temps rapproché et dans un même quartier de la ville.

Les motifs de fermeture sont divers : départ à la retraite du commerçant, cessation d'activités pour raisons économiques, comme pour raisons personnelles diverses. La liberté du commerçant est une réalité intangible et les élus ne peuvent s'y opposer.

Il est important de noter que la plupart des commerces fermés en 2007 ont trouvé repreneur. Il en est ainsi du restaurant le Régent, de Thann Bureau, d'Yves Rocher ou de Cru de Cacao : d'autres projets sont en cours de négociation.

A Thann, l'activité commerciale et artisanale reste importante, ainsi qu'en témoignent les statistiques sur le nombre d'enseignes : par exemple, les commerces traditionnels divers sont au nombre de 53 et les commerces dans le secteur des métiers de bouche comptent 36 enseignes. On constate également une évolution dans le secteur médical due à la présence importante de médecins et de professionnels de santé dans notre ville, du fait peut être de l'existence de l'hôpital à Thann.

Le commerce thannois connaît les mêmes difficultés que dans d'autres villes. Les grandes surfaces qui se développent en périphérie des villes exercent une attraction réelle et croissante.

La ville de Thann soutient son commerce local : depuis bientôt quatre ans, aux côtés de la CCI et de la CCPT et des commerçants eux mêmes, elle finance la charte du commerce du pays de Thann. La ville a ainsi participé à hauteur de 22 500 € à cette charte signée pour trois ans. Le Pass'Thann, les chèques cadeaux, Taxi Com' et de nombreuses animations en ont été les traductions. Nous réfléchissons aujourd'hui aux modalités de poursuivre cette charte dans la durée.

La ville réalise également de gros efforts d'animation, à l'instar du marché de Noël, mais aussi du marché paysan que nous souhaitons pérenniser et développer. Des efforts réels sont également menés pour accroître le nombre de places de stationnement, multiplier les arrêts minutes et des travaux constants d'embellissement de la ville sont entrepris (fleurissement, aménagements).

M. SCHNEBELEN s'interroge sur la philosophie qui concourt à privilégier le fleurissement avec les 3 fleurs de la ville, alors que notre situation économique et commerciale se fragilise avec ses inévitables conséquences financières.

M. le Maire s'étonne de sa prudence quand il s'agit de défendre notre patrimoine, nos écoles, notre commerce local de proximité, des réserves pour le développement de notre ville.

M. SCHNEBELEN déclare ne pas être contre tous ces projets, mais il ne fait que relever des faits, des réalités.

En conclusion, M. le Maire déclare que c'est une vision et une volonté d'avenir qui animent le budget porté par l'équipe municipale.

b) Demande de garantie communale pour un emprunt de 20 000 € à contracter par l'Union Touristique Les Amis de la Nature pour le financement de la rénovation du refuge du Molkenrain.

En 2006, pour financer divers travaux de réhabilitation du refuge, l'Union Touristique les Amis de la Nature avait prévu d'avoir recours à un emprunt de 20 000,- € auprès de la Caisse d'Epargne Alsace. La Ville de Thann avait accordé sa garantie à ce prêt lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2006. Toutefois, suite à diverses contraintes de construction et en particulier à l'application des normes techniques au-delà de 900 mètres, les besoins de financement de l'association se sont révélés plus importants et le montant global a ainsi été porté à 40 000,- €. L'association a du ainsi contracter deux emprunts de 20 000,- € chacun. La délibération votée lors du conseil municipal du 26 juin 2007 accordant la garantie pour un emprunt de 40 000,- € est donc à modifier. Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie pour le second emprunt de 20 000,- €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au profit de l'Union Touristique Les Amis de la Nature :

DECIDE

Article 1 – Accord du garant.

La ville de Thann accorde sa garantie pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre d'un nouveau contrat de prêt contracté par l'Union Touristique Les Amis de la Nature d'un montant de 20 000,- €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2– Principales caractéristiques du prêt.

Les caractéristiques du prêt par la Caisse d'Epargne Alsace sont les suivantes :

- Montant du prêt 20 000.00 €
- Durée totale du prêt 10 ans
- Taux d'intérêt indexé sur le livret A majoré de 1,80 %
soit un taux à la signature du contrat de 4,80 %
- échéances mensuelles 210,18 €
- frais ou commissions 20,00 €

Article 3 – Déclaration du garant.

La ville de Thann déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 – Appel de la garantie.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Alsace par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. En cas d'impossibilité de versement des sommes dues au prêteur, l'Union Touristique Les Amis de la Nature préviendra la commune au moins deux mois avant l'échéance normale de paiement.

Article 5 – Création de ressources.

La ville de Thann s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à la Caisse d'Epargne Alsace.

Article 6 – Etendue des pouvoirs du signataire.

M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse d'Epargne Alsace et l'Union Touristique les Amis de la Nature et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en oeuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le conseil municipal charge, par ailleurs, le Maire ou son représentant d'établir et de signer avec l'Union Touristique les Amis de la Nature la convention réglant les obligations de l'emprunteur à l'égard de la Ville de Thann ainsi que les conditions d'exercice de la garantie et de mise en oeuvre des sûretés offertes, les modalités de contrôle exercé par la ville sur l'utilisation de l'emprunt et les mesures prises pour son remboursement, les modalités de paiement des avances éventuellement consenties en exécution de la garantie.

M. le Maire relève que l'effort fait en direction de cette association est partagé avec Cernay : il se félicite de la bonne coordination entre les deux villes dans ce dossier.

En réponse à M. GAUSSERAND, il précise que Cernay a accordé une subvention à cette association.

c) Autorisation de mandatement de subventions.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au mandatement d'une subvention pour classes de découvertes et sorties scolaires d'un montant total de **3 657 €**.

Cette somme, à prélever sur l'enveloppe des crédits prévus au budget primitif 2007 pour le financement des classes de découvertes, correspond aux activités suivantes :

- école primaire du Bungert :

- . acompte versé pour une classe de mer en Bretagne au mois de juin prochain pour deux classes 1 603 €
- . acompte versé pour le voyage organisé à Verdun en avril prochain pour deux classes 600 €

- école primaire du Blosen :

- . spectacle à la Filature en avril 2007 974 €

- école maternelle du Blosen :

- . visite au zoo de Mulhouse 180 €
- . visite à la ferme pédagogique de Bernwiller 300 €

L'USEP de l'école primaire du Blosen, l'association des Amis de l'Ecole du Bungert (AEB) et la coopérative scolaire de l'école maternelle du Blosen ayant réglé ces frais, il convient de leur verser directement les sommes correspondantes.

Les justificatifs ont été produits.

Ces dépenses seront imputées au compte 6574/211 pour un montant de 480 € et au compte 6574/212 pour un montant de 3 177 € du budget 2007.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver le versement d'une somme de **3 657 €** selon la répartition suivante :
 - . pour l'USEP de l'école primaire du Blosen 974 €
 - . pour l'AEB de l'école primaire du Bungert 2 203 €
 - . pour la coopérative scolaire de l'école maternelle du Blosen 480 €
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

POINT N° 3

Affaires techniques et d'urbanisme.

a) Résiliation suite à liquidation d'entreprise du marché pour le lot n°14 « peinture et ravalement » pour la construction d'un tennis couvert au Floridor.

Monsieur Jean-Jacques WERSINGER rappelle qu'en date du 26 juin 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion des marchés des entreprises intervenant sur le chantier de construction d'un court de tennis couvert et d'extension du club-house au Floridor.

A cette occasion, le lot n°14 « peinture et ravalement » avait été attribué à l'entreprise Frey-Tuccinardi domiciliée à Froeningen.

En date du 12 septembre 2007, la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse a constaté l'état de cessation des paiements et ouvert la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la Sarl Frey Tuccinardi.

Maître François TRENZ, désigné en qualité de mandataire judiciaire depuis le 1er octobre 2007, nous a informés que l'entreprise concernée, étant en liquidation judiciaire avec arrêt immédiat de l'activité, n'est pas en mesure d'effectuer les travaux en cours pour la Ville de Thann.

A cet effet, le marché pour le lot n°14 « peinture et ravalement » pour la construction d'un tennis couvert et l'extension du club-house, est résilié de fait.

Une nouvelle consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée, selon l'article 27 titre III du Code des Marchés Publics.

La liquidation judiciaire de l'entreprise Frey-Tuccinardi n'a pas eu pour conséquence d'arrêter le chantier et n'a pas engendré de retard dans les plannings. Les délais initialement prescrits à chaque entreprise demeurent identiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver la résiliation du marché pour le lot « peinture et ravalement » pour la construction d'un tennis couvert au Floridor,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes démarches et toutes procédures pour remédier à cette situation.

b) Résiliation suite à liquidation d'entreprise du marché pour le lot n° 8 « peinture » pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle Helstein.

Monsieur Jean-Jacques WERSINGER rappelle qu'en date du 13 décembre 2006, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion des marchés des entreprises intervenant sur le chantier de restructuration et d'extension de l'école maternelle Helstein.

A cette occasion, le lot n°9 « peinture » avait été attribué à l'entreprise Frey-Tuccinardi domiciliée à Froeningen.

En date du 12 septembre 2007, la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse a constaté l'état de cessation des paiements et ouvert la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la Sarl Frey Tuccinardi.

Maître François TRENZ, désigné en qualité de mandataire judiciaire depuis le 1er octobre 2007, nous a informés que l'entreprise concernée, étant en liquidation judiciaire avec arrêt immédiat de l'activité, n'est pas en mesure d'effectuer les travaux en cours pour la Ville de Thann.

A cet effet, le marché pour le lot n°9 « peinture » pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle Helstein est résilié de fait.

Par ailleurs, l'entreprise titulaire avait sous-traité une partie de son marché à l'entreprise FH Peinture de Riedisheim. Dans le cadre des articles 47, 48 et 49 du Cahier des Clauses Administratives générales des travaux, une réception partielle des travaux exécutés sera faite afin de procéder au décompte global définitif pour le titulaire et le sous-traitant.

Une nouvelle consultation a été lancée sous forme de procédure négociée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver la résiliation du marché pour le lot « peinture » pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle Helstein ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes démarches et toutes procédures pour remédier au mieux à cette situation.

c) Approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité pour l'aménagement de la ZAC St Jacques.

M. POINTURIER expose qu'en application de l'article 5 de la loi 83-597 du 7 juillet 1983, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance du rapport annuel résumant les conditions d'exécution du contrat de concession conclu le 16 juin 2000 entre la ville de Thann et la Société d'Equipement Sud Alsace (SESA) pour l'aménagement de la ZAC St Jacques.

A cet effet, le compte rendu annuel à la collectivité 2006 est soumis au conseil municipal qui est invité à en prendre acte.

Selon M. le Maire, les contraintes qui pèsent sur cette zone et qui ont déjà été souvent évoquées, ralentissent les diverses opérations dans ce secteur. Il est difficile et particulièrement long de trouver des accords à l'amiable avec les propriétaires récalcitrants.

Cernay connaît le même type de problèmes au niveau de la Cartisane dont les terrains ont été acquis dès 1995.

Pour que cette opération puisse trouver dans les meilleurs délais une issue favorable, il est important de pouvoir disposer d'une unanimité au sein de l'assemblée municipale.

M. SCHNEBELEN déclare qu'il est tout à fait d'accord avec l'ensemble de l'opération, mais il ne souhaiterait pas qu'à terme la ville soit obligée de faire face à un coût trop important pour son budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- prend acte du compte rendu annuel d'activités à la collectivité pour l'aménagement de la ZAC St Jacques.

POINT N° 4

Affaires sportives.

a) Approbation de la convention fixant la participation de la ville de Thann aux frais de location de la piscine du Pays de Thann par le THON.

Monsieur WERSINGER rappelle au conseil municipal qu'un nouveau principe de financement de la location de la piscine du Pays de Thann par l'association « Thann Olympic Natation » a été évoqué lors de sa réunion du 28 juin 2006.

En effet, à l'occasion de la réouverture de la piscine, après les travaux de rénovation et d'agrandissement, la Communauté de Communes du Pays de Thann a souhaité, dans un souci de transparence financière, solliciter de la part de l'association une participation aux charges de fonctionnement de 35 € l'heure pour l'utilisation de l'équipement.

La Communauté des Communes, qui n'a pas compétence en matière d'animation sportive, laisse le soin aux communes de soutenir l'association en participant au financement de cette location au prorata du nombre d'habitants membres du club.

Une avance sur cette subvention d'un montant de 800 € pour la saison 2006/2007 ayant d'ores et déjà été autorisée par le conseil municipal en date du 13 décembre 2006, Monsieur WERSINGER propose d'établir une convention fixant les modalités de son versement ultérieur.

Pour la saison 2006/ 2007, l'association a acquitté à la Communauté des communes du Pays de Thann un montant de 9 345 € pour la location de la piscine pour trois trimestres à raison de 6 heures d'entraînement par semaine. Le club compte 54 thannois sur 130 membres. La participation sollicitée auprès de la Ville s'élèverait donc à 3 881 € TTC.

Pour les saisons suivantes, il est proposé d'effectuer le paiement trimestriellement sur présentation de la facture relative à la mise à disposition de la piscine. Toute augmentation des heures d'occupation ferait l'objet d'un accord préalable de la Ville.

La CCPT aurait pu faire une exception dans ce domaine. Le solde de participation à la charge des parents est très différent selon qu'il sont thannois ou non. La ville prend en effet en charge le différentiel des coûts d'adhésion, alors que ce n'est pas le cas pour les autres communes.

M. le Maire précise que la CCPT a déjà en charge les équipements sportifs et va prendre demain une nouvelle compétence : la petite enfance. Elle participe pleinement à l'effort de solidarité financière entre les habitants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Thann et l'association « Thann Olympic Natation » pour la prise en charge de ses frais de location de la piscine du Pays de Thann au prorata du nombre d'habitants
- d'autoriser le Maire ou son représentant à finaliser et à signer ladite convention
- d'autoriser le versement de 3 081 € TTC correspondant à la participation de la Ville pour la saison 2006/2007 déduction faite de l'avance de 800 € déjà effectuée.

POINT N° 5

Affaires jeunesse.

a) Conclusion du contrat Enfance Jeunesse entre la ville et la CAF en prolongement du contrat Temps Libre et du contrat Enfance.

La Ville de Thann s'est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans la mise en oeuvre d'une politique Petite enfance et Jeunesse par le biais d'un Contrat Enfance depuis 1990 et un Contrat Temps Libre, depuis 2000.

Le contrat Temps Libre est arrivé à échéance au 31 décembre 2006 et son renouvellement peut être envisagé sous la forme globale d'un « Contrat Enfance Jeunesse ».

Les actions émergeant au contrat Temps libre que la Ville souhaite maintenir, seront intégrées dans le Contrat Enfance Jeunesse selon les règles définies par Caisse Nationale D'allocations Familiales.

Les pouvoirs publics à travers la loi de Finances de la Sécurité Sociale ont eu en effet, le souci de recadrer les dépenses et recentrer les priorités institutionnelles.

Cette nécessité de maîtrise des dépenses se traduit par des évolutions réglementaires quant aux contrats que la CAF signe avec les Collectivités territoriales.

Les objectifs généraux sont les suivants :

mieux cibler les interventions en matière de Petite Enfance et Temps Libre en se consacrant prioritairement aux publics et territoires les moins bien servis et en privilégiant les actions qui concourent à la fonction d'accueil,

favoriser une cohérence d'intervention et de service pour les 0/18ans, sans rupture d'âge,

rendre davantage lisible l'engagement financier des CAF et maîtriser le co-financement.

Les principales règles entrant en vigueur, s'agissant des contrats arrivés à terme et renouvelés sans actions nouvelles, sont les suivantes :

- Re-signature possible pour une durée maximale de quatre ans soit de 2007 à 2010,
- Taux de financement passant à 55% sur la base d'un montant des dépenses plafonné; la dégressivité du financement pour atteindre ce taux sera progressive (baisse de 3 points par an pour y parvenir),
- Re-centrage progressif vers la fonction d'accueil (c'est à dire les équipements : multi accueil, crèche, halte garderie, RAM, accueil de jeunes, accueil de loisirs...)
- Indication, par action, d'enveloppes financières limitatives maximales de l'aide de la CAF,
- Renforcement de l'évaluation, notamment quant aux indicateurs chiffrés et du contrôle,
- Obligation pour les équipements de maintenir l'offre de service existante et d'avoir un taux d'occupation satisfaisant.

Concernant les actions nouvelles à mettre en place sur le territoire, la CAF dispose, désormais, d'une enveloppe départementale limitative.

Les collectivités sont classées selon des critères définis au niveau national, prenant en considération l'offre de service existante, le degré de richesse des collectivités, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux...

Les projets éligibles au CEJ seront ainsi examinés par la CAF, en fonction du rang de priorité de la collectivité, au regard de l'enveloppe financière dévolue.

Le Contrat Enfance Jeunesse, à conclure entre la Ville de Thann et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, sera finalisé avant le 31 décembre 2007 et aura, pour les actions émergeant au contrat arrivé à échéance, un effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Il intégrera les actions précédemment proposées dans le Contrat Temps Libre dont l'objectif de compléter l'offre de loisirs déjà existante, bénéficiant d'une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir :

- deux postes d'animation et les Centres de Loisirs Sans Hébergement, au centre socio culturel Robert Omeyer de Thann,
- l'atelier vidéo du relais culturel régional de Thann,
- le poste de coordinateur jeunesse, le CLSH et l'accès aux activités culturelles pour la Ville de Thann.

L'ensemble de ces actions représenteront un coût global, à charge de la Ville de 221 000 €. La participation financière de la CAF sera calculée selon les principes précédemment énoncés.

Le Contrat Enfance, venant à échéance le 31 décembre 2008, ne sera intégré au Contrat Enfance jeunesse qu'au 1er janvier 2009. Il concerne les actions en direction des moins de 6 ans et privilégie les dispositifs d'accueil dont l'opérateur principal est le centre socio culturel Robert Omeyer :

- le multi-accueil de 30 places,
- le périscolaire de 52 places.

L'ensemble de ces actions représenteront un coût global, à charge de la Ville de 320 000 €. La participation financière de la CAF sera cependant calculée selon les principes précédemment énoncés.

M. le Maire précise que le concours de la CAF va en diminuant, alors que les besoins vont en augmentant. On a raison de confier à la CCPT le secteur de la petite enfance, car cela nous permettra de mutualiser et de développer nos moyens dans ce secteur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- de confirmer l'engagement de la commune dans une politique Jeunesse et Enfance volontaire au bénéfice des familles de la commune,
- d'autoriser le maire ou son représentant à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations familiales du Haut-Rhin,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

POINT N° 6

Affaires intercommunales.

a) Présentation du bilan d'activités 2006 du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

M. HABIB rappelle au conseil municipal que le Pays Thur Doller, constitué en Syndicat Mixte depuis le 1er janvier 2004, est chargé de la mise en oeuvre de la charte du Pays, le projet de territoire pour nos deux vallées.

A l'instar des dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, qui préconise que le Président de la Communauté de Communes adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et que celui-ci fait l'objet d'une communication au conseil municipal, il est apparu intéressant de reproduire le principe de ce bilan d'activités pour le Pays Thur Doller, bien qu'il s'agisse d'une collectivité composée uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale.

Le rapporteur commente au conseil municipal le bilan d'activités du Pays Thur Doller au titre de l'année 2006.

Ce document volontairement synthétique résume les nombreuses activités de la structure, un outil au service des intercommunalités et des communes du territoire.

Parmi les actions phares de l'année écoulée, il convient de noter :

- la concrétisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller, dont le dossier a été labellisé en décembre 2005,
- l'accompagnement des créateurs d'activités
- le renforcement du partenariat en faveur du développement économique
- une promotion touristique à l'échelle du Pays, portée par nos offices de tourisme
- la sensibilisation des scolaires à l'énergie et aux énergies renouvelables
- le regroupement des services gérontologiques à la gare de Thann
- la mise en place d'une action de formation à destination des bénévoles d'associations, action qui sera d'ailleurs reconduite à compter de septembre 2007.

M. le Maire déclare que le Pays qui regroupe les communautés de communes Thur Doller travaille quotidiennement dans le cadre d'un échelon plus large. C'est un travail passionnant qui a démarré lors de la réflexion autour du schéma départemental.

La Région participe à hauteur de 80 % au fonctionnement du Pays Thur Doller ; le reste étant à la charge des quatre communautés de communes.

L'année 2006 constituait la seconde et dernière année du contrat de Pays signé avec l'Etat et le Conseil Régional : prochainement nous allons signer le nouveau contrat qui se terminera en 2010.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- prend acte du bilan d'activités 2006 du Pays Thur Doller.

POINT N° 7

Affaires du personnel.

a) Modification et transformation du tableau des effectifs.

Monsieur ALTMAYER demande à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Thann. Ces modifications n'auront pas pour effet de créer de postes supplémentaires, mais de répondre à des évolutions de besoins administratifs.

Considérant :

La nécessité de transformer le tableau des effectifs afin de répondre aux besoins des services municipaux,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE

- de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er décembre 2007, par la transformation d'un poste de rédacteur territorial en adjoint administratif 2ème classe.

b) Conclusion d'une convention concernant la mise en place des titres restaurant.

Monsieur Jean Jacques ALTMAYER explique que lors du vote du budget primitif 2007, un crédit avait été fixé permettant de faire bénéficier le personnel municipal de titres restaurants.

Lors de la commission technique paritaire du mois de juin 2007, le principe et le règlement de mise en place avaient été précisés : l'employeur participe à hauteur de 50 % de la valeur faciale du titre. Son montant est actuellement de 4 € et se limite à 10 tickets par agent et par mois. Le nombre de tickets est proportionné au temps de présence effective.

Une consultation a été lancée à la fin du printemps et le fournisseur retenu est le prestataire « tickets restaurants ».

Une convention précise les modalités de fonctionnement et de gestion de cette nouvelle prestation en faveur du personnel municipal pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE

- d'instaurer la prestation sociale de titres restaurants pour le personnel municipal à compter du 1er juillet 2007,
- de fixer la participation de la ville à hauteur de 2 € soit 50 % de la valeur faciale de chaque titre et de limiter le nombre de tickets à 10 par mois et par agent, étant entendu que ce nombre est proportionné au temps de présence effective,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de fixer chaque année les principes et les montants de versement dans la limite des crédits inscrits au budget,
- de valider la convention de gestion et de fonctionnement avec la société « tickets restaurants » selon le modèle ci-joint.

POINT N° 8

Affaires générales.

a) Validation des procédures concernant les marchés à procédure adaptée inférieurs à 210 000 € HT.

En vue de répondre aux objectifs d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics, le Code des marchés publics a connu des évolutions importantes en 2004 puis en 2006. Il pose notamment les principes fondamentaux de la commande publique à savoir la transparence des procédures, la liberté d'accès et l'égalité de traitement des candidats.

Si ces règles s'appliquent quel que soit le montant du marché, c'est-à-dire dès le premier euro, le pouvoir adjudicateur dispose cependant, en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics, d'une relative liberté dans le choix des procédures à mettre en oeuvre pour les achats inférieurs à certains seuils. La condition essentielle reste néanmoins que les modalités de publicité et de mise en concurrence déterminées soient appropriées aux caractéristiques du marché et à même de susciter la concurrence nécessaire.

La Ville a donc initié une réflexion associant l'ensemble des services acheteurs en vue d'aboutir à une méthode d'achat normalisée. Cette démarche s'est concrétisée par l'élaboration d'un guide des procédures.

Celles-ci établies respectivement pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, s'appliqueront donc, conformément aux seuils fixés par l'article 26-II du Code des marchés publics, à l'ensemble des achats inférieurs à 210 000 €HT, effectués par la Ville de Thann sous la forme d'une procédure adaptée. Trois seuils intermédiaires à savoir 4 000, 15 000 et 90 000 €, ont été définis pour répondre à l'exigence de proportionnalité entre la forme de la consultation et le montant de l'achat, les règles de passation se densifiant en fonction de l'importance financière des achats, notamment par une publicité élargie.

A titre exceptionnel, si les conditions de passation d'un marché s'avéraient incompatibles avec les délais et formalités prescrites par le guide, la procédure pourrait être adaptée aux singularités de l'achat, en particulier face à une situation d'urgence impérieuse et imprévisible telle que définie à l'article 35-II du Code des marchés publics ou à des sujétions techniques ou artistiques spécifiques ou complexes. Le recours à ces dispositions devra être motivé et faire l'objet d'un accord écrit préalable du maire ou de son représentant.

D'autre part, ces modalités de consultation sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et des éventuelles adaptations qui apparaîtraient opportunes pour optimiser la procédure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- de valider les procédures relatives aux achats publics inférieurs à 210 000 € effectués sous la forme d'une procédure adaptée,
- de charger M. le Maire ou son représentant de mettre en oeuvre ces procédures et d'y apporter les actualisations réglementaires et fonctionnelles nécessaires en vue de l'optimisation de la commande publique.

POINT N° 9

Communications.

Avant de lever la séance, M. le Maire tient à préciser que son équipe prendra toute sa place dans la prochaine campagne électorale. Il souhaite que le débat soit digne, de haut niveau et utile pour les Thannois et qu'il essaie de répondre aux enjeux de la ville. Essayons ensemble de nous projeter dans l'avenir.

Selon M. SCHNEBELEN, le débat de ce soir a déjà répondu à ce souhait.

La séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2007

S O M M A I R E

1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2007.

2- Affaires financières.

- a- Débat d'orientation budgétaire 2008.
- b- Demande de garantie communale pour un emprunt de 20 000 € à contracter par l'Union Touristique Les Amis de la Nature pour le financement de la rénovation du refuge du Molkenrain.
- c- Autorisation de mandatement de subventions.

3- Affaires techniques et d'urbanisme.

- a- Résiliation suite à liquidation d'entreprise du marché pour le lot n° 14 « peinture et ravalement » pour la construction d'un tennis couvert au Floridor.
- b- Résiliation suite à liquidation d'entreprise du marché pour le lot n° 8 « peinture » pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle Helstein.
- c- Approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité pour l'aménagement de la ZAC St Jacques.

4- Affaires sportives.

- a- Approbation de la convention fixant la participation de la ville de Thann aux frais de location de la piscine du Pays de Thann par le THON.

5- Affaires jeunesse.

- a- Conclusion du contrat Enfance Jeunesse entre la ville et la CAF en prolongement du contrat Temps Libre et du contrat Enfance.

6- Affaires intercommunales.

- a- Présentation du bilan d'activités 2006 du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

7- Affaires du personnel.

- a- Modification et transformation du tableau des effectifs.
- b- Conclusion d'une convention concernant la mise en place des titres restaurant.

8- Affaires générales.

- a- Validation des procédures concernant les marchés à procédure adaptée inférieurs à 210 000 € HT.

9- Communications.